

Compensation de l'Etat aux finances : Des avancées, mais on est encore loin du compte



En basculant vers une fiscalité de droit commun, l'Etat devait garantir 165 millions d'euros au département. Seuls 107 millions ont été perçus en 2015. Ce qui explique la visite à Paris de l'exécutif du département la semaine dernière. Mais ont-ils eu assez de poids ?

Page 2

Fiscalité

Taxe d'habitation : la colère monte à Koungou



Page 3

Politique

Alain Juppé : « La France est multiple, il ne faut pas qu'elle devienne communautariste »



Page 6



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Economie

Compensation de l'Etat aux finances : Des avancées, mais on est encore loin du compte



Christian Eckert et Soibahadine Ibrahim Ramadani

En basculant vers une fiscalité de droit commun, l'Etat devait garantir 165 millions d'euros au département. Seuls 107 millions ont été perçus en 2015. Ce qui explique la visite à Paris de l'exécutif du département la semaine dernière. Mais ont-ils eu assez de poids ?

Pour expliquer le sens de la mission parisienne de la délégation du conseil départemental de Mayotte, auprès du Secrétaire d'Etat chargé du budget, Christian Eckert, du Conseiller du Président de la République en charge de l'outre-mer, Marc Vizy, le Conseiller du Premier Ministre en charge de l'outre-mer, Frédéric Potier, ainsi que la Ministre des

outre-mer, George Pau-Langevin et son cabinet, il faut revenir à l'année 2014. L'année de beaucoup de changement, puisque Mayotte intégrait de droit commun en matière de fiscalité.

Jusque là, notre département vivait grâce à deux recettes, le produit des impôts et des taxes douanières : 165 millions d'euros avaient été perçus en 2012, et 181 millions en 2013.

En 2014, la réforme fiscale impose d'allouer les impôts aux communes comme partout en France. Pour l'Octroi de Mer, c'est plus compliqué. Si dans les autres DOM, il part intégralement aux communes, en Guyane

et à Mayotte, on partage entre le conseil départemental et les communes.

La perte des recettes pour le conseil départemental doit être compensée. C'est un arrêt du Conseil Constitutionnel de mars 2003 qui l'impose : « Tout nouveau transfert de compétences doit s'accompagner de l'attribution de ressources équivalentes à celles consacrées à l'exercice de la compétence transférée par l'Etat. »

Un trou de 82 millions d'euros

Pour le respecter, l'Etat a choisi de garantir les ressources de l'année 2012, soit 16 millions d'euros de moins que si l'année 2013 avait été retenue. Le département ne l'a pas suffisamment défendu en son temps.

Ensuite, ce sont seulement 107 millions d'euros que Mayotte a perçu au final cette année 2015. Un trou de 82 millions d'euros donc, dû par l'Etat. Et de 98 millions, même, si l'année 2013 avait été retenue. Deuxième demande du président Ramadani.

En effet, l'Etat n'a choisi de garantir que 83 millions d'euros en dotation de compensation, et l'autre recette, l'octroi de mer a été plafonné à 24 millions d'euros par « l'amendement Ibrahim », du député Aboubacar. 83 millions d'euros contre 165 millions d'euros, voire 181 millions si l'année 2013 avait été retenue... l'Etat s'en sort plutôt bien !

On pourrait donc presque dire que l'avenir de Mayotte se joue là, si le département n'avait pas réagi. A-t-il négocié à la hauteur des enjeux ? L'avenir le dira.

Le président, son directeur de cabinet et le DGS n'ont pas axé leur négociation sur la seule réévaluation de la dotation financière, mais aussi sur les compensations auxquelles peut prétendre notre territoire au titre de région.

Plusieurs autres points ont donc été discutés, qui tournent autour de la motion signée le 8 décembre par l'ensemble des élus, syndicats et patronat, toujours sur une égalité républicaine du territoire : la compensation des nouvelles charges transférées notamment le RSA, le remboursement des charges hors compétences du département (notamment la scolarisation des lycéens hors Mayotte), la réévaluation de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la répartition des produits de l'octroi des mers entre le département et les communes, que le département souhaite porter à 45% (pour le département) contre 55% (communes), l'annulation des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés en 2013, un meilleur recouvrement des recettes notamment des créances dites douteuses, la finalisation des partitions des terrains et bâtiments entre l'Etat et le département de Mayotte.

Selon nos informations, ils auraient été entendus sur plusieurs points, notamment sur l'annulation partielle (18 M€) du trop perçu d'impôt et sur une garantie d'accompagnement pour recouvrer certaines recettes. Mais nous sommes loin des 83 millions d'euros, au moins, que l'Etat doit compenser au titre d'un principe constitutionnel...

Anne Perzo-Lafond

Fiscalité

Taxe d'habitation : la colère monte à Koungou



Exposé des doléances dans la salle de réunion

Excédés les habitants de Koungou ! Ou plutôt une petite poignée qu'ils espèrent devenir grosse, à la mesure du mécontentement provoqué par la flambee de la taxe d'habitation. Car elle a variablement selon les cas, doublé, quadruplé, voire décuplé si on prend comme référence les montants 2012.

Le rendez-vous avait été lancé par sms, et répercute d'onde en onde, pour vendredi dernier à 14h30. Mais, et c'est l'inconvénient du système, tout aussitôt annulé vers 11h ce même jour, avec une plus ou moins bonne réception, laissant une douzaine de personnes seulement prendre le chemin de la mairie.

Ils ont malgré tout fini par être reçus par Mounirou Ahmed, Chargé de l'Aménagement à la mairie de Koungou, une réunion avec les habitants que l'équipe municipale avait prévu de longue date, explique-t-il. Un peu comme si la mai-

rie ne pouvait que s'attendre à une grogne légitime. Mais le maire et le DGS ne sont pas là, « on nous a dit que la réunion était annulée », nous explique le maire Assani Saindou Bamcolo au téléphone.

Assis autour de la table de la salle de réunion, les contribuables n'attendent que le feu vert, et le premier reproche fuse : « Koungou est une commune où seulement 20% de l'adressage est terminé. Vous décidez donc de recouvrer un impôt sur un travail non bouclé, où seule une petite partie de la population répertoriée va payer pour les autres. C'est illégal ! » Il l'a dit, Mounirou Ahmed est là pour noter les récriminations, mais convient malgré tout que l'adressage est loin d'être fait, « j'en ai la charge, le dossier date de 1994 ».

Un matraquage qu'ils jugent incompréhensible, « le maire n'a-t-il pas rappelé qu'il était à la tête d'une

commune riche ! » C'est bien le problème, car contrairement à Sada ou Dzaoudzi-Labattoir que l'Etat a enjoints d'augmenter les impôts pour rétablir l'équilibre budgétaire, à Koungou, c'est de sa propre initiative que la mairie a appliqué le taux assassin.

Que Mounirou Ahmed justifie, comme le DGS l'avait fait avant lui, en expliquant les informations tardives portées par la DGRFIP (Direction générale des finances publiques) : « En juin 2015, nous n'avions toujours pas les montants exacts, il fallait pourtant voter le budget. » Un montant surévalué par les services fiscaux, ce qui, faute d'avoir tout recouvré, aurait impliqué le vote d'une Décision modificative de budget, et la hausse des taux que l'on connaît.

Ajouté à la charge du SDIS (Service de secours et d'Incendie), jusqu'à présent départemental et qui échoue désormais aux communes, « pour 1,4 millions d'euros chez nous », explique-t-il. Une charge supplémentaire qui a du pourtant obligatoirement leur être compensée, soit par le département, soit l'Etat.

... Et « un trottoir en 13 ans ! »

Surtout que les contreparties de cette fiscalité, les habitants ne les voient pas. On aura remarqué les bornes wifi pour les jeunes, et quelques bancs à Majicavo Dubaï, « je peux dire qu'en 13 ans, je n'aurai vu se construire qu'un trottoir à Majicavo ! » Surtout que certains ne vivent pas dans leur bulle : « Mes enfants sont nés ici, et vont à l'école publique. Quand je vois son état ! Je finance donc chaque année 600 euros de fournitures scolaires, alors même que ma taxe d'habitation devrait y pallier. On a vraiment le sentiment qu'on veut

qu'on parte ! » Un autre a vu son compte bloqué, « interdit bancaire parce qu'il n'était pas suffisamment créditeur ».

Fuir devant l'impôt

La première conséquence de ce choix est politique, ainsi que l'appuie un habitant, « j'ai voté pour votre maire, je ne recommencerais pas ». Mais au-delà, elle est inquiétante pour la commune, et dramatique pour l'ensemble du département : « Non seulement nous allons déménager, mais les médecins en poste ne vont pas rester, il est plus intéressant de venir comme remplaçant, non assujettis à l'impôt mahorais ! », indique une responsable de la Communauté médicale.

Car une résidente à Mayotte depuis 7 ans expliquait qu'en 30 ans de métropole elle n'avait jamais vu une telle imposition, « je ne me ferai pas racketter comme ça ! » L'année à venir devrait être sous de meilleurs hospices fiscaux, annonce le cadre, « avec une révision du taux à la baisse. »

Mais les habitants veulent des réponses tout de suite. Et pour cette année, tout ne semble pas perdu, plusieurs d'entre eux ont déjà contesté le montant de leur taxe auprès des Services fiscaux, « cela en bloque la perception », et ils évoquent une action en justice déjà engagée, « et nous demandons les documents comptables et la tenue des finances ».

Ils ont convenu* avec Mounirou Ahmed d'une réunion en janvier, avant que ne se tienne le Conseil municipal, qui, sans résultats concrets, pourrait être perturbé par des éléments extérieurs...

Anne Perzo-Lafond

Jeunesse

Animations à la BDP pendant ces vacances : films et BD



Pendant les vacances scolaires de Noël la BDP de Cavani propose un cycle de projections de 2 films animés « Roald Dahl » ouvert à tous. Pour découvrir le monde fantastique et merveilleux de cet auteur en salle multimédia avec la projection de :

- « Charlie et la chocolaterie », le samedi 19 décembre 2015 à 10h30
- « Mister Fox fantastique », le samedi 9 janvier 2015 à 11h00

Il est possible de consulter et d'emprunter des livres et des CD audio de l'auteur qui sont disponibles en section jeunesse de la bibliothèque de Cavani. Entrée libre mais attention les places sont limitées.

Prix littéraire « Msomo Na Dangadzo »

L'association CEMEA, la BDP, L'Agence Régionale du Livre et de la Lecture et la Direction de la jeunesse et Sports de la préfecture, organisent le prix littéraire « Msomo Na Dangadzo », à destination des enfants de 6 à 12 ans.

La bibliothèque de Cavani propose

des ateliers de lecture ludique autour d'une sélection de 4 ouvrages sur le thème de la différence du Mardi 15 décembre au Samedi 26 décembre 2015. Inscriptions à la section jeunesse de la bibliothèque de Cavani

Ateliers jeux

En partenariat avec les CEMEA, la BDP de Cavani propose des ateliers jeux tout au long des vacances scolaires de Noël: « Que vous aimiez jouer au Mraha, à la dame chinoise ou aux jeux de plateau, ces ateliers sont ouverts aux joueurs en herbe de 6 à 16 ans. » Le but est de rassembler, partager et s'initier aux différents jeux dans une ambiance conviviale au sein de la bibliothèque.

- Mardi 15 décembre à 10h
- Mercredi 16 décembre à 10h
- Mardi 22 décembre à 10h
- Jeudi 24 décembre à 14h
- Mardi 29 décembre à 14h
- Jeudi 31 décembre à 14h
- Mardi 5 janvier à 14h
- Jeudi 7 janvier à 14h

BDZ îles

Nouveau à la Bibliothèque Départementale de Prêt ...

« Si tu as plus de 13 ans et ++++++, la bibliothèque te donne l'occasion de participer à un jury littéraire de BD (Bandes dessinées). On t'en propose 11 à lire et tu dis celle que tu as préférée (facile non !), ne t'inquiètes pas, tu disposeras de plusieurs mois pour pouvoir toutes les lire. Le 1er rendez-vous t'est fixé le jeudi 7 janvier 2016 à 14h, on t'en dira plus sur le fonctionnement de ce tout nouveau comité. Alors n'hésite pas à venir t'inscrire le jeudi 07 janvier à 14h à la BDP (bibliothèque de Cavani), c'est encore les vacances ! »

Des ciné's la vie

« Tu as entre 15 et 20 ans, la BDP (bibliothèque à Cavani) te propose de visionner 12 petits films pendant les prochaines vacances scolaires. La projection des 12 courts métrages est prévue sur 4 séances de 14h à 16h :

- 3 films le lundi 14 décembre 2015
 - 3 films le jeudi 17 décembre 2015
 - 3 films le lundi 21 décembre 2015
 - 3 films le jeudi 24 décembre 2015
- Chaque projection fera l'objet de discussion avec le groupe. A l'issue du visionnage des 12 films, chaque participant élira celui qu'il aura préféré. Tu es intéressé ? Alors inscris-toi pour plus d'informations, demande Sonia ou Mary-Noelle à l'accueil ou par téléphone.

Pour toutes informations complémentaires contactez Zaïnabou Ali au 02 69 64 93 50

LE JDM

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Logement

Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement : pour relancer une politique de l'habitat à Mayotte



Le lotissement de logements à accession sociale à Poroani

Le Conseil départemental de Mayotte est le chef de file des acteurs participant à la politique de l'habitat. A ce titre, il préside le Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH), qui rassemble, en présence du Préfet, des représentants des élus : département, communautés de communes et communes, de la société civile, du monde professionnel de la construction, et des opérateurs du logement et de l'hébergement.

Les politiques de l'habitat et de l'hébergement à Mayotte doivent apporter des réponses à des défis majeurs :

- besoins très importants en logements neufs, estimés à plusieurs dizaines de milliers,
- insalubrité et indignité du parc de logements existants : un tiers du parc existant construit en tôle et plusieurs milliers d'habitat précaire en zones d'aléas, constructions illégales...

Le 15 décembre dernier, cette instance, renouvelée dans le cadre de la départementalisation, a fixé la feuille de route que tous les acteurs du logement, de la construction, de l'hébergement et de l'accompagnement social auront à

suivre pour répondre aux défis majeurs rencontrés par Mayotte.

Dans un premier temps, ont été établis et partagés un état des lieux des politiques de l'habitat et de l'hébergement depuis 2012, ainsi que le panorama des acteurs mettant actuellement en œuvre ces politiques.

Le Plan Logement Outre-Mer (PLOM) a été voulu par la Ministre de l'outre-mer pour réaffirmer l'engagement de l'État et des partenaires signataires pour produire massivement et qualitativement les logements nécessaires sur les territoires.

Conçu comme une déclinaison locale du PLOM, un accord territorial a été élaboré et inclut des propositions extrêmement concrètes en vue de renforcer l'accession sociale et de produire un parc locatif social important.

Il vise également à compléter les dispositifs d'amélioration de l'habitat et comporte des propositions de travail sur des sujets innovants comme l'auto-construction et l'auto-amélioration encadrée.

Enfin, il comporte un volet important de maîtrise foncière et de production de foncier viabilisé à destination de logements. Notamment, cet objectif est appuyé financièrement dans le cadre du protocole FRAFU (Fond Régional d'Aménagement Foncier Urbain), « dont la mise en place est imminente », assure le Conseil départemental. Dans le droit fil des propositions incluses dans Mayotte 2025, un renouvellement de la gouvernance de l'habitat et de l'hébergement a été acté, incluant les différentes strates institutionnelles (Département, Mairies, Intercommunalités et État), mais aussi les groupes de travail indispensables pour associer tous les acteurs à l'élaboration des politiques publiques à venir.

Politique

Alain Juppé : « La France est multiple, il ne faut pas qu'elle devienne communautariste »



Avec les élus de Mayotte

En marge des sujets liés à la sécurité ou la jeunesse qui ont occupé son après-midi mahorais, Alain Juppé a répondu aux questions des journalistes locaux sur d'autres thèmes, dont celui du fanatisme religieux.

Alain Juppé s'était exprimé, sur le monde musulman après les attentats du 13 novembre : « Il faut que les français musulmans disent clairement nous ne voulons pas de cette religion », c'est à dire du fanatisme religieux. Tout en soulignant qu'il ne fallait pas pratiquer l'amalgame, il souhaitait une expression ferme.

Et ce dimanche à Mamoudzou, il s'est déclaré satisfait de la position des représentants religieux : « Le Conseil français du Culte musulman et les imams de 2.000

mosquées en France ont adopté un texte où ils s'expriment sur les valeurs de la République et sur leur religion, qui n'a rien à voir avec ces attentats. »

Justement, beaucoup de musulmans sont lassés de devoir se positionner sur ces actes : « Certains ont dit qu'ils n'avaient pas besoin de se justifier. Mais pour d'autres, le Coran n'est pas compatible avec la République et le monde moderne. Or, il y a une lecture du Coran compatible. La France est multiple, il ne faut pas qu'elle devienne communautariste. »

« Des gens arrivent de Syrie à Mayotte »

Sur ce sujet du fanatisme religieux, Mayotte serait plus touchée qu'on ne le dit, selon le maire de Mtsan-

gamouji, Saïd Maanrifa Ibrahima, qui avait interpellé Alain Juppé un peu plus tôt : « Certaines prières n'avaient pas été acceptées par les villageois qui avaient détruit une de nos mosquées en début d'année. Mais des gens continuent à arriver de Syrie, en transitant par les îles voisines (des Comores), sur lesquels nous n'avons aucune maîtrise. L'Etat nous revoit la balle quand on l'interpelle, les gens continuent d'arriver et d'envahir nos terres. »

Une problématique compliquée puisqu'elle se mêle à la préoccupation de la population en matière d'immigration clandestine. Pour Dominique Perben, ancien Garde des Sceaux et surtout, ancien ministre des Outre-mer, qui accompagne Alain Juppé, le problème ne se dénouera qu'avec une coopération avec l'Etat Comorien, « et avec l'aide de l'Union européenne. »

Anne Perzo-Lafond

LE JDM

- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Culture

Wubani Spirit à Madagascar pour deux cabarets concert



L'affiche de l'évènement proposé par le groupe

Wubani Spirit dans la continuité de sa collaboration culturelle entre Mayotte et Madagascar, sera dans la grande île pour 2 concerts programmés, qui illustre selon lui une coopération régionale concrète entre nos deux îles :

- Le samedi 26 décembre à Tananarive, Restaurant Telozoro, Andrefanambohijanahary.

- Le dimanche 03 janvier à Majunga, salle New Sun City (ex Boina Beach).

Depuis 2009 Wubani Spirit travaille avec des musiciens professionnels de Madagascar du groupe Natural de Tananarive. De cette collaboration, ils ont enregistré ensemble ces 2 albums, « Condro » en 2010, et « Triya Wubani » sortie en novembre 2015. Pour ce petit dernier, ils l'ont accompagné à Mayotte dans sa tournée promotionnelle, du 19 septembre au 12 octobre et du 28 octobre au 17 novembre 2015 avec pas moins de 10 concerts dans l'île au parfum

Pratique

Les stations essence de Longoni et Majicavo fermées le 25 décembre



A l'occasion de la fête de Noël, toutes les stations-service seront ouvertes de 8h00 à 14h00 le vendredi 25 décembre 2015, sauf les stations de Longoni et Majicavo, qui resteront fermées toute la journée.

Cependant les distributeurs automatiques de carburant de Dzoumogne, Majicavo, Kawéni et Passamainty seront à la disposition des clients. »

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
07.85.05.96.59.